

Malaise voyageurs

Une gestion à risques en plein niveau d'alerte

« **URGENCE ATTENTAT** »

♦ IMPACTS - PROCÉDURES - RESPONSABILITÉS

LA RATP EN ALERTE



L'entreprise RATP est saisi par le SAMU – AHP – PP concernant la gestion d'un voyageur pris de malaise. Il est demandé l'évolution des procédures existantes.

Tout cela se déroule dans un contexte tendu de menaces et risques d'attentat.

« (...) le principe de non-évacuation sur le quai d'un voyageur pris de malaise, même lorsqu'il est inconscient, n'est pas un gage de la préservation de sa santé et de sa sécurité et n'est, dès lors, pas adapté aux situations auxquelles nos services sont confrontés quotidiennement sur votre réseau de transport public de voyageurs. Le service d'aide médicale d'urgence (SAMU) de Paris et la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) proposent donc désormais que, en cas de malaise d'un voyageur ou d'une voyageuse, il soit procédé, par toute personne présente sur place, à l'évacuation de la personne malade, que celle-ci soit consciente ou inconsciente, sur le quai où le train est stationné ».

REÇU PAR LA DIRECTION RATP UNSA RÉAGIT POUR LA PROTECTION DES AGENTS.

Définition d'une priorité d'intervention en fonction
du lieu de malaise voyageur en stations/gares et dans les trains/métros

Décharger les agents de tous risques juridiques pour éviter
toute mise en cause personnelle lors d'une quelconque plainte
du voyageur malade ou son accompagnateur (*cas de non-assistance
à personne en danger ou autres*)

Recensement de personnel qualifié (*salariés à identifier comme
Ambassadeurs de Premiers Secours*)

Mise en place de formations continues et informations avec des modules
Käpsul. Précision sur la fréquence pour une familiarisation de l'emplacement
des outils médicaux (*boîte de secours, défibrillateurs installés, etc*)

Mise en place d'un guide de poche sur les recommandations, procédures

Réalisation de vidéos explicatives sur URBAN

**UNSA
GROUPE
RATP est la
1^{ère}
organisation
syndicale de
négociations
pour les
agents de la
RATP.**